



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections**

**ELECTIONS DES MEMBRES
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU CENTRE – VAL DE LOIRE
ET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'INDRE**

- scrutin du 27 octobre au 9 novembre 2021 -

AVIS DE DÉPÔT

**DE LA LISTE ELECTORALE
ET MODALITÉS DE CONSULTATION**

Conformément à l'article R713-2 du code de commerce, la liste des électeurs de l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie de l'Indre et de la chambre régionale de commerce et d'industrie du Centre – Val de Loire est déposée :

- au greffe du tribunal de commerce, 11, rue Paul Louis Courier à Châteauroux,
 - à la chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Indre, 24, place Gambetta à Châteauroux,
 - à la chambre régionale de commerce et d'industrie, 1 place Rivierre-Casalis, CS90613, 45404 Fleury-les-Aubrais cedex
 - et à la préfecture de l'Indre, bureau de la réglementation générale et des élections, place de la Victoire et des Alliés à Châteauroux
- du **vendredi 16 juillet au mercredi 25 août 2021** pour consultation, sur rendez-vous uniquement.

Pendant cette période, tout électeur est autorisé à prendre communication de cette liste et à en prendre copie à ses frais auprès de la chambre de commerce et d'industrie de l'Indre.

Tout usage commercial de cette liste électorale est interdit et puni d'une amende prévue par le code pénal (R131-13 - 5°).

Jusqu'au **mercredi 25 août 2021**, toute personne qui prétend avoir été omise, avoir été radiée à tort ou classée dans une catégorie autre que celle à laquelle elle appartient, peut saisir la commission d'établissement des listes électorales (CELE). Son siège est situé au tribunal de commerce, 11, rue Paul Louis Courier à Châteauroux.

Les décisions de la CELE peuvent faire l'objet, dans un délai de 7 jours à compter de leur notification, d'un recours devant le tribunal judiciaire dans le ressort duquel se trouve l'entreprise.

Châteauroux, le 15 juillet 2021

Pour le préfet
et par délégation,
le secrétaire général,


Stéphane SINAGOGA